

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes des deux Buëch

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des deux Buëch

Séance du : 11 avril 2011

Convocation du : 1^{er} avril 2011

Objet : Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. TEOM 2011.

L'an deux mille onze, le onze avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Deux Buëch, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice Chautant

Etaient présents : Membres titulaires : R. Fournel, F. Reynaud, M. Barthélemy, Guy Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, M. Mescle, G. Lesbros, JM. Bermond, R. Basset, JF Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, F. Regord, B. Faure, P. Aubin
Membres suppléants : Sandrine Arnaud-Salgado, Marc Rosenstiel

Excusés : Jean-Louis Pelloux, Claudette Mezière,
Guy Jullien remplacé, Martine Barbet remplacée

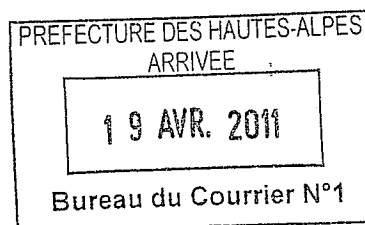
Le Président, Michel Mescle, invite Roger Fournel, Vice-Président chargé des Finances à présenter le dossier.

Roger Fournel rappelle à l'assemblée que la collectivité doit voter le taux de la TEOM pour l'année 2011. Il communique le montant attendu pour 2011, sans augmentation de taux, soit 778 906.95 € donc un supplément de 30 788.35 € par rapport à 2010.

Au regard de ces éléments, le vice président propose donc de maintenir le même taux pour l'année 2011 soit 14.52%.

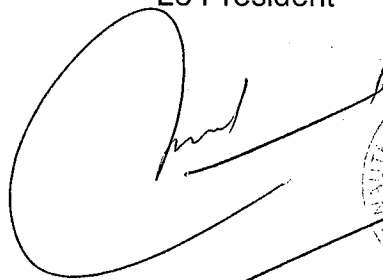
Après en avoir débattu, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition de maintenir le taux de la TEOM à 14.52% pour l'année 2011, et charge le Vice-Président ou le Président des démarches administratives correspondantes.

Votants = 20 Pour = 20 Contre = 0 Abstentions = 0
--



Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président



Michel Mescle

Transmis en préfecture le :
18 avril 2011

Affiché le :
27 avril 2011